

COMPAGNIE DES DOMBES
et des Chemins de fer du Sud-Est

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 1880

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LYON

IMPRIMERIE SCHNEIDER FRÈRES

Quai de l'Hôpital, 12

—
1880

COMPAGNIE DES DOMBES
et des Chemins de fer du Sud-Est

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 1880

RAPPORT

DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LYON

IMPRIMERIE SCHNEIDER FRÈRES.
Quai de l'Hôpital, 12

1880

COMPAGNIE DES DOMBES ET DES CHEMINS DE FER DU SUD-EST

RAPPORT DES COMMISSAIRES

pour l'Exercice 1879

MESSEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous nous avez confié.

Nous avons, comme précédemment, exercé notre vérification sur la comptabilité des différentes branches des services de votre Compagnie, et constaté sa bonne tenue et sa parfaite exactitude. Nous nous sommes fait représenter divers dépôts de titres dont nous avons reconnu la régularité.

Nous venons, en conséquence, vous proposer l'adoption des comptes de l'exercice 1879, tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Lyon, le 4^{er} juin 1880.

Louis BALAY.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUN 1880

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour entendre le compte rendu des opérations de la Compagnie, pendant l'année 1879, et statuer sur les résolutions que nous aurons l'honneur de vous soumettre. Nous vous présenterons, dans l'ordre habituel, le compte rendu de l'exercice.

Travaux et Dépenses de l'année 1879.

Pendant l'année 1879, les dépenses de construction ont porté sur la ligne de La Cluse à Bellegarde, dont les travaux sont en pleine activité. Voici quelques détails sur leur état actuel d'avancement : les terrassements sont achevés sur les $\frac{2}{3}$ du parcours ; 4,200 mètres de souterrains sont percés ; (la longueur totale des souterrains est de 4,900 mètres) ; plus de la moitié des ouvrages d'art courants est terminée ; les ouvrages d'art spéciaux sont construits, sauf les deux viaducs de la Voute et du Tacon qui sont en voie d'exécution. Ce dernier se compose de 8 arches de 12 mètres et atteindra une hauteur de 30 mètres. Cet ouvrage, malgré son im-

portance, pourra être complètement achevé à la fin de cette campagne. La région accidentée, traversée par la ligne, nécessite l'établissement de nombreux murs de soutènement. La longueur exécutée à ce jour est de 960 mètres. Enfin, les maisons de garde, les bâtiments des voyageurs, les halles à marchandises s'élevèrent successivement, la pose de la voie est même commencée. En résumé, nous ne voyons rien qui puisse retarder l'ouverture de ce chemin de fer, fixé, dans nos prévisions, pour le courant de l'année prochaine.

Nous vous rappelons, au sujet de cette ligne, que les terrains sont achetés par le département de l'Ain, et que l'Etat alloue à notre Compagnie une subvention de 4 millions, payable en huit annuités, dont la dernière viendra à échéance en 1885.

Pendant l'exercice, nous avons fait également quelques études qui s'achèvent en ce moment. Voici à quelles occasions : le Gouvernement a été saisi de nombreuses pétitions émanant soit de corps élus, soit des populations, et appuyées par les députés de l'Ain et du Jura, demandant qu'un raccordement fût établi entre la ligne de Lyon à Sathonay et la gare de Saint-Paul, à la place de la ligne projetée de Sathonay à Saint-Clair. M. le Préfet du Rhône, en nous transmettant le vœu émis à ce sujet, par le Conseil municipal de Lyon, nous a demandé l'étude de ce nouveau raccordement. Cette étude a été faite et elle est aujourd'hui presque achevée. D'autre part, M. le Ministre des Travaux publics nous a fait connaître que la construction de la ligne de Sathonay à Saint-Clair ne devait pas être abandonnée, parce qu'elle était réclamée par l'Administration de la Guerre, et il a invité notre Compagnie à en faire une nouvelle étude, en supposant la ligne établie à deux voies et dans les conditions de pentes et de courbes des lignes stratégiques. M. le Ministre ajoutait que l'Etat aurait à nous tenir compte de la différence du prix d'établissement de la ligne ainsi construite avec celui du premier projet. Enfin, une autre décision ministérielle nous a invités à joindre à cette étude celle de l'établissement de la seconde voie entre Bourg et Sathonay.

Cette décision, Messieurs, est toute récente, et nous nous sommes immédiatement occupés de cette nouvelle étude.

Exploitation. — 36 —

Les lignes exploitées en 1879 ont un développement de 400 kilomètres, et les résultats obtenus méritent de fixer votre attention ; car, si votre Compagnie, pour terminer les lignes à elle concédées doit encore ouvrir la section de La Cluse à Bellegarde et souder, à Lyon, à une des gares de la plaine, le chemin de Bourg à Sathonay, il n'en est pas moins vrai que 400 kilomètres en exploitation forment déjà votre réseau presque entier, et c'est la première année que vous pouvez en apprécier les résultats.

Vous savez, Messieurs, que ces 400 kilomètres se composent des lignes suivantes :

Lyon à Chalon-sur-Saône et embranchements de Bourg à La Cluse et de Saint-Germain à Lons-le-Saulnier . . .	224 kil.
Lyon à Montbrison et raccordement à Lyon-Vaise . . .	80
Mâcon à Paray-le-Monial	78
Ambérieu à Montalieu	18
Total	<u>400 kil.</u>

PRODUITS.

Les produits bruts se sont élevés à 4,691,212 fr. 64

Cette somme se décompose ainsi :

Voyageurs	2,403,087 fr. 62
Bagages et chiens	81,383 40
Messagerie et marchandises G. V.	179,084 31
Marchandises P. V. et divers.	1,927,258 58
Produits du domaine	400,399 23
Total	<u>4,691,212 fr. 64</u>

Les dépenses de l'exploitation se sont élevées à 3,067,537 fr. 07

Elles se décomposent de la façon suivante :

Administration et frais généraux	307,300 fr. 87
Exploitation	935,956 09
Matériel et traction	768,967 65
Entretien et surveillance de la voie	484,310 93
Impôts sur les transports	453,644 98
Péage sur la ligne de Lyon à Sathonay et redevance à la Compagnie P.-L.-M. entre Messia et Lons-le-Saulnier	101,444 49
Dépenses d'ordre	15,912 36
Total	<u>3,067,537 fr. 07</u>
Le produit net a donc été de	<u>1,623,675 fr. 57</u>
Soit, par kilomètre	<u>4,059 fr. 49</u>

Il est intéressant de comparer chacun de ces chiffres à ceux de l'exercice précédent.

RECETTES.

Déduction faite de l'impôt sur les transports, les recettes se sont élevées à	4,237,567 fr. 66
En 1878, elles étaient de	3,828,090 93
L'augmentation est donc de	<u>409,476 fr. 73</u>

Mais il faut tenir compte qu'en 1878, la ligne de Bourg à Saint-Germain n'a été ouverte que le 15 janvier; en déduisant, des recettes de 1879, celles afférentes à cette ligne pendant la période correspondante et quelques recettes extraordinaires spéciales à l'exercice, l'augmentation réelle est ramenée au chiffre de 365,674 fr. 69 c., ce qui représente une plus-value de 9,55 % sur les recettes de l'année 1878.

C'est ici le cas de vous dire que, cette année, en 1880, cet accrois-

sement se maintient; le résultat des 22 premières semaines accuse une augmentation de 8,50 %. Cela vous montre que vos prévisions sur l'avenir du réseau sont, chaque année, confirmées par l'expérience.

Pour vous permettre de vous rendre compte facilement de l'accroissement de chaque ligne, nous avons fait dresser le tableau suivant qui indique, pour chaque section, l'augmentation des recettes en voyageurs et en marchandises :

AUGMENTATION DES RECETTES DE 1878 A 1879

LIGNES	VOYAGEURS		MARCHANDISES et divers		Augmen- tation %/o		TOTAL		Augmen- tation %/o	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
LYON A MONTRISON.....	3,652	93	74,340	06	54	18	78,022	99	7	48
LYON A LA CLUSE.....	6,288	89	77,265	29	1	13	83,554	18	7	14
CHALON A LONS-LE-SAUNIER	1,498	54	54,784	05	70	17	55,979	59	11	70
BOURG A SAINT-GERMAIN.	1,821	16	64,754	89	1	52	66,576	05	28	07
MACON A PARAY-LE-MONIAL	10,395	95	55,206	63	2	17	65,602	58	9	74
AMBERIEU A MONTALIEU..	7,199	11	8,740	19	12	6	45,939	30	8	71
TOTAUX.....	30,586	58	335,088	11	1	47	365,674	69	9	55

Ce tableau vous montre que si la recette en voyageurs n'a augmenté que de 4,56 %, le trafic des marchandises s'est partout développé jusqu'à s'accroître de 52 % sur la ligne de Bourg à Saint-Germain. Nous ajouterons que cette augmentation dans les recettes des marchandises provient presque exclusivement de l'extension du trafic local. Le transport des charbons, des pyrites, des pavés sur la ligne de Lyon à Montbrison, des bois sur celle de Mâcon à Paray, celui des matériaux de toute nature, pierres, sable, gravier, empièvements sur la ligne de Lyon à Chalon et ses embranchements, tels

sont les principaux éléments de la majoration de cet exercice.

Pour développer encore davantage ce trafic, nous avons encouragé la formation d'une Société qui, sous le nom de Compagnie des Fours à chaux des Dombes, vient d'établir, à Bourg et à Ven- denesse, sur la ligne de Mâcon à Paray-le-Monial, deux usines importantes pour la fabrication de la chaux. Cette Société se propose, en outre, de faire le commerce des matériaux de construction, sable de Saône et du Bugey, pierres du Jura et des carrières de Ramasse, etc. Nous espérons que le développement des affaires de cette Société, qui a tous les éléments de réussite, amènera à notre Compagnie d'importants transports.

DÉPENSES.

Si, du chiffre cité plus haut pour l'ensemble des dépenses, soit. 3,067,537 fr. 07

on déduit :

l'impôt sur les transports	453,644	98
le péage et la redevance	101,444	49
le loyer <i>foncier</i> de certaines gares.	60,755	72
les dépenses d'ordre	15,912	36
	631,757	25

il reste. 2,435,779 fr. 82
 pour représenter les dépenses réelles de l'exploitation, ce qui fait par kilomètre exploité 6,089 fr. »
 En 1878, ce même chiffre était de 5,939 »

L'augmentation par kilomètre n'est donc que de. . . 150 fr. »

Liquidation de l'exercice 1879.

Vous avez vu que l'exploitation des chemins de fer a donné un

produit net de 1,623,675 fr. 57

A cette somme, il faut ajouter :

1 ^o Différentes créances précédemment annu- lées et recouvrées en partie dans l'exercice. . . .	14,764	74
2 ^o Le solde de l'exercice 1878, reporté en 1879	320,968	99
3 ^o L'annuité de l'Etat	550,022	66
	<hr/>	<hr/>
Le total, soit.	2,509,431	fr. 96

forme l'actif du compte Profits et Pertes.

Au Passif de ce compte nous avons les sommes ci-après :

Obligations remboursées le 1 ^{er} octobre 1879 . .	55,820	fr. 45
Primes à ces obligations	41,679	55
Coupons des obligations en circulation.	4,486,683	75
Amortissement spécial au matériel et à l'ou- tillage	18,401	52
Allocation à la Caisse des retraites et réserve pour primes à allouer aux agents.	69,224	60
Intérêts divers.	29,398	59
	<hr/>	<hr/>
Total.	4,401,208	fr. 46

Ce qui donne, pour le bénéfice total de l'exercice 1879, la somme de 1,408,223 fr. 50. Votre Conseil d'administration vous propose de fixer à 35 francs le dividende de l'exercice; le bénéfice aurait alors la destination suivante :

1 ^o A la réserve statutaire, 5 % des bénéfices propres à l'année 1879, conformément aux Statuts.	39,362	fr. 70
2 ^o Dividende, 35 francs par action.	875,000	»
3 ^o Part du Conseil d'administration	83,333	33
4 ^o Il resterait.	410,527	47
	<hr/>	<hr/>
pour atteindre.	1,408,223	fr. 50
bénéfice disponible.		

Cette somme de 110,527 fr. 47 c. serait reportée à l'exercice prochain.

Si vous adoptez cette proposition, une première distribution de 12 fr. 50 ayant été faite le 1^{er} janvier dernier, il resterait à donner une somme de 22 fr. 50, payable à partir du 1^{er} juillet prochain.

Vous avez des Commissaires à nommer pour l'exercice 1880. M. Chabrières-Arlès, qui, depuis de longues années, avait accepté cette fonction dans notre Compagnie, a été appelé au poste de trésorier-payeur général du Rhône, et a dû, par suite, résigner le mandat que vous lui aviez confié. Vous ne pourrez donc, cette année, renouveler sa nomination. Votre Conseil, en lui exprimant ici ses regrets et ses remerciements, est certain d'être le fidèle interprète de l'Assemblée.



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE

La feuille de présence, arrêtée par les Membres du Bureau, a constaté la présence de soixante-sept actionnaires, propriétaires de 18,669 actions.

L'Assemblée générale a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1^{re} Résolution.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan, arrêtés au 31 décembre 1879, présentant un bénéfice de. . . 1,408,223 fr. 50

Cette somme recevra l'emploi ci-après :

1 ^o A la réserve statutaire.	39,362 fr. 70
2 ^o Aux Actionnaires, 35 fr. par action.	875,000 »
3 ^o Au Conseil d'Administration.	83,333 33
4 ^o Le solde, soit.	410,527 47

sera reporté à l'exercice 1880.

Total égal. 1,408,223 fr. 50

2^{me} Résolution.

L'Assemblée générale nomme Commissaires pour l'exercice 1880 :
MM. Louis BALAY, Jacques LETOURNEUR et Joseph GILLET.

Bilan au 31

ACTIF

Subventions	Restant à recouvrer en capital.....	3,004,852	95
Lignes en exploitation	Dépenses de construction.....	52,353,690 f.44	
	Approvisionnements.....	494,597 21	
	Matériel et outillage.....	613,384 26	
	Matériel roulant.....	4,553,326 63	
	58,014,998	54	
Lignes en construction	Dépenses de construction.....	1,688,428 f.40	
	Matériel de construction.....	324,871 47	
	2,012,999	87	
Domaine privé	Terrains et immeubles à vendre....	1,700,424 f.59	
	Immeubles à conserver.....	722,200 »	
	2,422,624	59	
	65,455,475	95	

Décembre 1879.

PASSIF

<p>25,000 Actions en circulation</p>	<p>12,500,000 f. »</p>	
<p>40,000 obligations 1869 } 38,932 en circulation .. 41,484,940 f. » 4,068 amorties .. 315,060 »</p>	<p>11,800,000 »</p>	<p>35,166,231 22</p>
<p>40,000 obligations 1876 } 39,790 en circulation .. 40,809,184 72 210 amorties .. 57,046 50</p>	<p>10,866,231 22</p>	<p>26,331,546 »</p>
<p>Subventions. Partie payée en capital</p>		<p>4,200,905 77</p>
<p>Réserves</p>	<p>Réserve statutaire</p>	<p>599,525 f. 58</p>
	<p>Id. facultative</p>	<p>500,342 97</p>
	<p>Amortissement spécial au matériel et à l'outillage.</p>	<p>101,037 22</p>
<p>Comptes divers</p>		<p>1,648,569 46</p>
<p>Profits et Pertes</p>		<p>1,408,223 50</p>
		<p>65,455,475 95</p>

